

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 8 mars 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 8 mars 2021 à 16h30 par ZOOM conférence. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. André Boillat
M. André Côté
M. Raphael Langevin
Mme Édith Lalancette (arrivée 17h01)

Est absente : Mme Sonia Gauthier
Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4533-03-21

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} février 2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 février 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
Comptes à payer de février
Salaire des employés municipaux

2. Greffe

- 2.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

3. Chien dangereux

- 3.1 Nomination de l'inspecteur en lien avec le règlement no S.-Q.-20-04 concernant les animaux

4. Chalet du 49e Parallèle

- 4.1 Suivi opération du Relais de motoneige 2021 et location de COOLBOX

5. Demande ouverture du Lac Mathieu pour pêche sur glace

6. Bibliothèque municipale

- 6.1 Nomination d'une responsable de la bibliothèque

7. Demande d'aide financière

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4534-03-21 Adoption du procès-verbal de la session du 1^{er} février 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 4 février, la copie du procès-verbal du 1^{er} février 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal 1^{er} février 2021 tel que rédigé.

Résolution 4535-03-21 Adoption du procès-verbal de la session du 18 février 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 19 février, la copie du procès-verbal du 18 février 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal 18 février 2021 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4536-21 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2021 au montant de 41 786 \$ et que la liste des salaires nets de 4 405 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Résolution 4537-03-21 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Considérant les dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que, tout membre du conseil municipal doit annuellement déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires.

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte le dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Résolution 4538-03-21 Nomination d'un inspecteur en lien avec le règlement no S.-Q.-20-04 concernant les animaux

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 11 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté le règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la municipalité d'appliquer les obligations qui lui sont imparties dans le règlement provincial;

ATTENDU QUE l'article 14 du règlement gouvernemental stipule que < Une municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section.>;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution no 21-01-6, la Ville de Dolbeau-Mistassini a désigné deux de ses ressources pour agir à titre d'inspecteur et qu'elle offre par la même occasion le service en cette matière aux municipalités du secteur Est de la MRC de Maria-Chapdelaine et ce, à coût nul la première année;

ATTENDU QU'évidemment, les autres éventuels coûts tels que les frais de fourrière, de la cour municipale et autres (le cas échéant), seraient évidemment assumés par la municipalité

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement visé permettrait d'uniformiser les interventions, notamment celles des autres intervenants, le cas échéant: le médecin soignant, le vétérinaire, les membres de la Sureté du Québec, la direction du Refuge Animal et celle de la municipalité;

ATTENDU QUE, si la municipalité donne son accord de principe, un projet d'entente intermunicipale lui sera transmis à des fins de signature dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE, dans le cas où la municipalité n'adhère pas à la proposition de la Ville de Dolbeau-Mistassini, elle devra tenir une séance extraordinaire ou spéciale en cas

d'urgence afin de décréter qu'un chien est dangereux ou potentiellement dangereux, à moins qu'elle nomme l'une de ses propres ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette donne un accord de principe quant à l'offre de la Ville de Dolbeau-Mistassini de désigner ses personnes visées en lien avec le règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux adopté récemment.

Chalet du 49^e parallèle

L'achalandage du relais de motoneige est très bonne considérant le contexte de la pandémie. La location des COOLBOX va très bien et les employés semblent offrir un très bon service. Plusieurs clients ont commenté après leur visite, la propreté et la quiétude des lieux semblent charmer les visiteurs.

Résolution 4539-03-21 Autorisation d'ouverture des plans d'eau à la pêche d'hiver (Lac Mathieu et Lac au foin)

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de résidents pour avoir l'autorisation à la pêche sur glace au Lac Mathieu;

ATTENDU QUE les résidents ont effectué les démarches auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc;

ATTENDU QUE la municipalité devra régler l'installation d'infrastructures pour cette activité (ex. petites cabanes sur le lac, stationnement, etc.).

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'ouverture des plans d'eau à la pêche d'hiver au Lac Mathieu et au Lac au foin.

Résolution 4540-03-21 Autorisation à Mme Julie Girard relative aux opérations financières du compte bancaire de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lorette est vacant depuis plusieurs mois.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise Mme Julie Girard à agir au nom de la bibliothèque de Notre-Dame-de-Lorette auprès du Réseau Biblio et de l'institution bancaire comme responsable de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lorette;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise Mme Julie Girard à détenir une carte de débit et les accès nécessaires aux solutions en lignes (Accès D) pour effectuer les transactions courantes des comptes de la bibliothèque municipale;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer au nom de la municipalité la présente résolution et de l'acheminer à l'institution financière.

Affaires nouvelles

C.I.E.C. de St-Eugène d'Argentenay et Notre-Dame-de-Lorette

Le conseil municipal a reçu une lettre pour annoncer que l'organisme a mis terme à ses activités. Les raisons étant qu'il est difficile de recruter des membres actifs pour le comité ainsi que des jeunes pour le fonctionnement des opérations.

Aide financière accordée Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

La directrice générale informe les élus l'acceptation d'une aide financière de 5 000\$ pour le réaménagement de la patinoire en saison estivale. Un terrain de *pickell bal* ainsi que de l'ameublement extérieur viendront se joindre au projet de Jardins

communautaires de l'an dernier. La surface de l'ancienne patinoire sera ainsi toute réaménagée afin d'offrir aux citoyens une nouvelle activité physique adaptée aux aînés ainsi qu'un agréable lieu de rassemblement extérieur.

Internet haute vitesse

La député Nancy Guillemette a annoncé un investissement de 7,5 M\$ qui sera dédié pour l'accès à Internet haute vitesse et pour l'amélioration des services de téléphonie dans la région du Saguenay-Lac-Jean. Ce sont donc 965 foyers répartis dans 11 municipalités qui pourront en bénéficier. Parmi celles-ci, 6 municipalités du comté de Roberval sont touchées dont Notre-Dame-de-Lorette.

Résolution 4541-03-21 Levée de la rencontre

Il EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-sept heure cinq (17h05).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière